

Communiqué de presse du 8 avril 2021 :



CABINET JURIDIQUE
SAONE-RHONE
Société d'Avocats

C.O.G.I.P prend le contrôle de la société Le Petit Ballon

Le CABINET JURIDIQUE SAONE-RHONE conseille la société Compagnie Générale d'Investissement et de Participations – C.O.G.I.P, dans la prise de contrôle de la start-up française Le Petit Ballon, spécialisée dans la vente de vins en ligne, notamment par abonnement.

Le Groupe C.O.G.I.P est basé à Lyon et regroupe plusieurs branches d'activités dans le domaine des transports et de la logistique, de l'élaboration et la distribution de vins, de l'hôtellerie et de la restauration. Il emploie 1100 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel consolidé de 250 M€.

En prenant la suite de Veepee, - qui était entrée au capital en 2017 -, le Groupe C.O.G.I.P va accompagner les actionnaires fondateurs dans la phase de maturité de la société, pour asseoir sa position de « *leader de l'abonnement de vin et expert dans la vente de vin en ligne* », en suscitant des synergies avec les activités complémentaires du Groupe, tout en améliorant l'empreinte environnementale et sociale de son offre.

Le **CABINET JURIDIQUE SAONE-RHONE** est intervenu aux cotés de C.O.G.I.P avec une équipe composée de **Ludovic GIROUD** (Avocat associé) et **Jehanne BOUVERON** (juriste), pour le département Droit des Sociétés et Fiscalité, et **Charles BOMPAY** (Avocat associé) et **Bérengère TARGE** (Avocat) pour le département Droit Social.